

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 13 (1928)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. -- (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Raiffeisen — Actualité de l'idée

Allocution prononcée par M. le Prof. SCHWALLER, ancien Président du Conseil de Surveillance de l'Union, à Fribourg, lors de la fête commémorative du XXIV^{me} anniversaire de la fondation de l'Union, à St-Gall, le 10 juillet 1928.

—○—

Les cloches sonnent pour annoncer une naissance; elles tintent aussi le jour d'un baptême. Les cloches résonnent aussi, lugubres, les jours de deuil et de malheur... elles font également entendre leurs voix d'airain, à l'occasion des anniversaires, et égrennent leurs notes joyeuses les jours de fête et de joie.

Les cloches ont sonné souvent quand le paysan était seul à lutter pour son existence, à l'époque où, exploité de tous côtés, il ne savait à qui s'adresser en toute confiance pour obtenir les petits prêts qui lui étaient nécessaires.

Elles résonnèrent aussi ces mêmes cloches, lorsque là-bas, en Rhénanie, la voix de Raiffeisen s'éleva :

« Relevez la tête, paysans, aidez-vous vous-mêmes. Faites preuve d'honnêteté et de fraternité. Nous fonderons ensemble des Caisses de Crédit Mutuel !. Nous nous réunirons en coopératives locales et grouperons aussi celles-ci en associations nationales de grande envergure ».

Elles ont sonné aussi les cloches de notre pays, lorsque le vénérable curé Traber a fondé dans sa paroisse de Bichelsée, la première Caisse Raiffeisen Suisse. Elles lancèrent encore leurs airs harmonieux il y a 25 ans, pendant que les dix Caisses réunies à Lucerne, décidèrent de se grouper et fondèrent l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel. Aujourd'hui, ces mêmes cloches propagent partout, dans les campagnes et dans les montagnes, leurs voix joyeuses pour célébrer notre fête jubilaire.

Mais elles ont tinté aussi, lugubres, les cloches de notre pays, lorsque la guerre a jeté les uns contre les autres les nations et les peuples. Elles sonnèrent aussi les temps néfastes des spéculations et des crises. Mais nos Caisses et leur Union restèrent fermes, et dans la paix, les voix célébrèrent partout l'idée de Raiffeisen, puissamment belle et noble.

Les cloches sonnèrent aussi les glas funèbre pour maints vaillants et fidèles Raiffeisenistes. En ce moment même, je crois entendre celles de mon village natal, là-bas dans mon cher pays fribourgeois. Oui, elles sonnent pour l'enterrement d'un pionnier de la première heure, le père Sturny. Il ne pensait pas, le père Sturny, lorsque nous parlions autrefois de Raiffeisen et de son œuvre, que le jour de son enterrement, la grande communauté Raiffeiseniste Suisse se pencherait en pensée sur sa tombe pour lui adresser le suprême adieu. Sur toutes les tombes, nous inclinons notre drapeau pour le relever ensuite plus haut comme un symbole de vie. En s'inclinant ainsi, notre drapeau absorbe dans ses plis, l'esprit de tous ceux qui dorment là leur dernier sommeil. L'idée pour laquelle ont travaillé tous ces chers disparus est immortelle: elle a en elle une force juvénile, et s'étend partout.

Sonnez, cloches, sur toutes ces tombes qui nous sont chères, sonnez partout dans nos campagnes, dans notre chère patrie suisse et jusqu'au-delà des frontières, sonnez aujourd'hui pour un jour de fête. C'est notre anniversaire ! L'idée Raiffeiseniste s'est maintenue. L'idée de la coopération telle que la conçut Raiffeisen est encore de complète actualité. Elle répond aux exigences des temps actuels, comme elle a répondu aux nécessités des époques passées.

Qu'est-ce qui fait la force pénétrante de cette idée ? N'est-ce pas l'amour de Dieu, l'amour chrétien du prochain et la fraternité qu'elle exprime ?

Jésus prononça un jour ces paroles que rapporte l'Evangile : Ce que vous faites au plus petit d'entre vos frères, vous le faites à moi-même.

Le Seigneur aurait pu dire aussi : Aimez-vous comme des soldats, comme des camarades, qui combattent sous un même étendard. Aimez-vous comme des frères d'armes terrés dans les tranchées, souffrant de la faim et du froid, partageant les joies des victoires et l'angoisse des défaites.

Il aurait pu dire aussi : Aidez-vous les uns les autres comme ces alpinistes encordés qui franchissent ainsi les précipices, se retirent les uns les autres du gouffre et s'élèvent ensemble.

La solidarité est sans effet si elle n'est pas imprégnée d'amour chrétien.

Sans cet amour chrétien, il n'y a pas de vraie coopération possible. Jamais autant de sang n'a coulé que lorsqu'a régné cette fausse fraternité. Pensez seulement à la Révolution française, au règne de la Commune, à la Russie des Soviets...

La fraternité entre les hommes n'est possible que là où règne Dieu, où il est aimé et respecté.

Vous connaissez tous l'histoire du prophète Elisée et de la femme dont le fils était décédé : « L'homme de Dieu essaya de rappeler l'enfant à la vie; il se jeta sur son corps glacé. Sous le souffle de cette haleine chaude, le cœur de l'enfant se mit de nouveau à battre. Il fût rappelé à la vie et Elisée le rendit à sa mère ».

C'est de cette façon que doivent être implantés partout les principes de Raiffeisen.

Au début de son œuvre, Raiffeisen disait :

« On ne devra jamais oublier, dans la gérance des affaires, que tout en améliorant la situation matérielle de leurs sociétés nos organisations ont pour but principal d'élever aussi le niveau intellectuel et moral de leurs membres ».

Plus tard, lorsque Raiffeisen était en plein travail de réalisation de son œuvre, il déclara encore lors d'un congrès à Dusseldorf :

« Puisse la foi chrétienne, l'amour de Dieu et du prochain nous donner l'assurance que le bien-être terrestre peut être atteint et procurer aussi le salut éternel. Puisse cet esprit animer nos coopératives et nos organisations pour le bonheur des générations futures ».

Vers la fin de sa vie, Raiffeisen manifeste toujours cette

même conviction. Les derniers jours de son existence, il écrivait encore :

« Les expériences ont démontré que l'amour chrétien du » prochain est capable de pousser un homme à se sacrifier complètement à l'idée coopérative, avec le dévouement et le désintéressement à la chose publique qui est nécessaire ».

L'amour de Dieu et du prochain, la fraternité chrétienne sont les racines nutritives en même temps que le cœur de l'œuvre Raiffeiseniste. Le commandement Raiffeiseniste est celui de l'amour chrétien du prochain. Et ce commandement, Messieurs, ne perdra jamais de son actualité.

A l'occasion des fêtes jubilaires du cinquantenaire des organisations Raiffeisenistes allemandes, à Cologne, l'an dernier, le curé Blum proclamait :

« N'oublions pas que nous sommes toujours des Raiffeisenistes, c'est-à-dire des avocats de Dieu et des frères de l'humanité. Nous avons donc à servir Dieu. Ce que nous faisons » pour nos semblables, nous le faisons pour Lui ».

Nous voulons donner une âme à l'argent. L'argent ne doit pas être seulement un but, mais doit être un moyen pour atteindre un but. Nous ne sommes pas avec ceux qui disent : « Je puis faire de mon argent tout ce qu'il me plaît. Non ! nous devons dire : « Je veux faire avec mon argent ce que je dois, ce que Dieu me demande de faire et seulement ce dont je puis répondre devant Lui.

Le monde entier n'appartient-il pas à Dieu ?

Chercher à résoudre les questions économiques et sociales sans Dieu est une utopie.

Même la religion qui ne cherche pas à améliorer les conditions d'existence matérielle de ses adhérents n'est pas sur la bonne voie.

Dieu dénonce tous ceux qui disent l'aimer et qui ne montrent pas un cœur compatissant pour leurs semblables.

Travailler pour la cause Raiffeiseniste est une tâche pour tous nos ecclésiastiques.

Messieurs les ecclésiastiques, vous avez bien compris cette tâche. Votre collaboration à l'œuvre Raiffeiseniste ne sort nullement de votre rôle ; au contraire, vous contribuez aussi par là au salut des âmes.

Pourquoi compte-t-on aussi tant d'instituteurs parmi les Raiffeisenistes ? Parce que le bon maître sait qu'il ne doit pas être seulement un pédagogue de l'enfance, mais encore un éducateur du peuple tout entier. Nos instituteurs se rendent compte que leur travail ne finit pas lorsque les portes des classes se ferment, mais qu'au contraire, ils peuvent encore servir utilement la communauté dans les Caisses Raiffeisen.

Laissez-moi aussi, chers amis Raiffeisenistes, vous faire une exhortation : « Travaillez pour l'avenir ». Plantez cet arbre qui donnera à vos enfants des fruits en abondance et une ombre bienfaisante. Lorsque vous ne serez plus là, ce que vous aurez semé sera récolté par vos successeurs, lesquels béniront votre mémoire.

Oui, nos petits enfants pourront juger un jour si nous avons pu répondre aux besoins de notre temps, si nous avons travaillé pour la chose publique, si nous avons été de braves et vaillants citoyens, ou si nous n'avons été que des égoïstes, dédaignant mettre en valeur pour la communauté ce qui leur a été donné.

Vous tous qui gérez les Caisses, propagez les idées et l'esprit de Raiffeisen là-bas dans vos villages ; vous récolterez de la reconnaissance et de la satisfaction intérieure pour votre travail et vos peines.

Tout homme désintéressé qui fait œuvre d'utilité publique est un bienfaiteur et un philanthrope.

Ceux qui possèdent le plus doivent être ceux qui rendent le plus de bienfaits.

Mais les petits, les faibles, les nécessiteux doivent collaborer aussi à l'œuvre. S'ils ne peuvent pas figurer peut-être parmi les dirigeants, ou siéger dans les Conseils, ils peuvent alors faire preuve d'une solidarité joyeuse et sincère.

Laissez-moi brosser devant vous, comme exemple, le tableau de l'acquisition et de l'inauguration de nouvelles cloches dans une de nos paroisses. On fait d'abord une collecte. L'un donne un billet de banque, un second un Napoléon, un troisième un écu, et les petites gens une pièce d'un franc. Il y a aussi des pauvres qui ne peuvent rien donner du tout. Mais ceux-ci veulent cependant aussi consentir un sacrifice. Avant l'inauguration, il y a du travail à exécuter et que peuvent accomplir ceux qui n'ont pas d'argent. Les femmes apporteront des fleurs et des couronnes, tresseront des guirlandes. Toute cette collaboration joyeusement consentie pour une noble cause n'est-elle pas magnifique ? Enfin les enfants mêmes viendront à leur tour et tireront aussi la longue corde qui élèvera les cloches jusque là-haut dans la tour.

C'est une collaboration semblable qui doit exister auprès des organisations Raiffeisenistes. Tous les membres doivent travailler à l'œuvre, riches et pauvres, grands et petits, et personne ne doit se sentir autorisé, sous quel motif que ce soit, de rester égoïstement à l'écart. Dans des circonstances semblables, l'œuvre de Raiffeisen rendra les hommes heureux, satisfaits, consciencieux. On apprendra à se connaître, on se rapprochera les uns des autres, le vieux sol et les saines traditions ancestrales seront conservées et s'épanouiront toujours. Les Caisses Raiffeisen sont appelées à former des hommes heureux et bons, des citoyens fidèles et consciencieux. Voilà pourquoi, Raiffeisenistes, vous accomplissez une grande mission dans la famille, dans la commune, et dans l'Etat. Vos organisations ont donné des preuves de leur force. Respectez les principes auxquels les représentants des autorités fédérales ont adressé aujourd'hui un si brillant hommage.

La Suisse est un sol fructueux pour l'idée de la coopération. Les hommes d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald n'ont-ils pas senti en 1291, le besoin de s'unir pour défendre leurs intérêts ? Ils ont fondé alors la Confédération Suisse, qui porte cette belle devise, qui est aussi celle de tous les Raiffeisenistes :

Un pour tous,
Tous pour un.

Ces mêmes hommes ont signé à Brunnen une Charte qu'ils ont dédiée au Dieu Tout Puissant. Avant la bataille, ils s'agenouillaient et parce qu'ils aimaient et respectaient leur Dieu, ils étaient des frères et des bons citoyens.

Avant de saisir contre sa large poitrine les lances ennemies, notre héros Winkelried s'est aussi retourné plein de confiance vers ses compagnons d'armes : « Veillez sur ma femme et sur mes enfants ! Il consentait à mourir, car il savait que ses concitoyens veilleraient sur les siens.

Je veux parler aussi d'un autre Confédéré, que M. le conseiller fédéral Schulthess a proclamé à Flueli, en 1927, le plus grand des Suisses : Nicolas de Flue.

C'est lui qui au moment de la discorde a aidé les Suisses à se mettre d'accord au sujet du partage des butins de la Bourgogne, sur les bases de fraternels principes.

Restons simples, unis. Constituons un seul peuple de frères. Et lorsque chaque année, au 1^{er} août, les feux de joie brillent sur les sommets et que les cloches jettent à toute volée leur hymne de joie et de paix, rappelant la fondation de la Confédération Suisse, nous devons tout particulièrement, nous tous Raiffeisenistes, nous souvenir des vieux Suisses, modestes, vivant dans la crainte de Dieu, dans le contentement personnel. Nous devons nous rappeler la soupe au lait qu'ils partageaient ensemble et nous remémorer toujours la fidélité traditionnelle

et l'amour fraternel qui unissaient nos ancêtres et qui les rendaient forts et puissants.

On s'est moqué de nous parfois. Qu'importe ! Notre cause est belle. Formons une chaîne grande et forte qui unisse les Caisses dans chaque commune de notre patrie, comme plusieurs orateurs en ont formulé le vœux aujourd'hui.

Restons fermes. Restons fidèles à nos principes. Persévérons dans l'œuvre commencée et poursuivons inlassablement durant le second quart de siècle qui vient de commencer, cette œuvre bienfaisante entreprise dans nos familles, dans nos 22 cantons, dans notre pays tout entier, dans notre Patrie suisse que nous aimons de tout notre cœur.

Le problème de la monnaie

M. le conseiller fédéral Musy s'est exprimé comme suit, au sujet du problème de la monnaie :

« La Suisse n'a pas connu et ne connaîtra pas les heures tragiques du drame monétaire. Libérée des engagements que lui imposait l'Union latine, aujourd'hui dissoute, elle peut régler en toute liberté l'intéressant problème de sa monnaie. Je souhaite qu'elle introduise le monométallisme, c'est-à-dire l'étalon or. Ce point capital fixé, le problème à résoudre est simplifié. Seule la monnaie or aura pouvoir libératoire illimité; toutes les autres monnaies, y compris la monnaie d'argent, ne sont plus que des monnaies d'appoint; la valeur intrinsèque du métal n'a pas une importance capitale.

« Je constate que tout le monde est de l'avis que la pièce de 5 francs est trop lourde. Tout le monde demande qu'on en ramène le diamètre à un maximum de 31 mm. La pièce de fr. 5.— ne vaudra plus dans ces conditions que 1 fr. 20, soit environ le cinquième de sa valeur nominale. On peut se demander si, dans ces conditions, il ne serait pas préférable de la remplacer par de la monnaie de nickel, garantie par une couverture. Actuellement, la circulation de notre monnaie d'argent atteint fr. 150 millions. Cette monnaie circule sous la responsabilité de la Confédération. Comme cette somme ne vaut en réalité pas au-delà de 70 millions, en cas de liquidation, cette différence de fr. 80 millions devrait être fournie par la Confédération. Si nous remplaçons la monnaie d'argent par du nickel, la réalisation de notre monnaie d'argent nous apporterait une soixantaine de millions qui pourraient être placés contre intérêt pour constituer une couverture à la monnaie de nickel. Ce capital placé contre intérêt rapporterait chaque année un certain revenu. L'intérêt, même s'il était compte à un taux relativement bas, devrait être versé au fonds qui s'augmenterait rapidement pour atteindre après un certain nombre d'années un chiffre correspondant au nominal de notre monnaie de nickel. La Suisse serait le seul pays à posséder une couverture totale, tant pour sa monnaie papier que pour sa monnaie métallique ».

Voilà comment M. le conseiller fédéral Musy, envisage ce problème.

La question d'une réforme de la monnaie dans notre pays est donc actuellement posée. Aux fins, d'en discuter déjà, le Département fédéral des finances a convoqué à Berne, le 16 août dernier, une conférence d'experts, à laquelle prirent part une cinquantaine de représentants des Chambres Fédérales, des diverses organisations financières et associations économiques, Chambres de Commerce, etc., de notre pays. L'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel avait été invitée également, comme toutes les organisations économiques importantes de notre pays, à y prendre part. Soucieuse de défendre constamment les intérêts des Caisses affiliées, l'Union n'a pas manqué de s'y faire représenter par un délégué, lequel a exprimé le

point de vue des Caisses Raiffeisen Suisses sur les questions posées, en se basant pour cela sur le résultat d'une enquête préalable, faite par le Bureau de l'Union auprès de plusieurs Caisses, dans les différents cantons.

Cette conférence fut présidée par M. le conseiller fédéral Musy, lequel présenta un exposé étendu sur la situation monétaire actuelle de notre pays et démontra la nécessité d'une réforme dans la circulation de notre monnaie. Après avoir fait l'historique de l'Union Monétaire Latine, actuellement dissoute, M. Musy exposa principalement que les écus de cinq francs dont fr. 80 millions sont actuellement en circulation, se sont révélés, ensuite de la dépréciation de l'argent, beaucoup trop lourds et trop volumineux pour le portemonnaie des messieurs et encore plus pour celui des dames. Il est nécessaire de remédier à cette lacune. Deux solutions se présentent dans ce but. Ou bien remplacer les écus actuels par des petits billets de banque, ou bien frapper des écus moins volumineux et moins lourds en argent ou en nickel. La circulation des petits billets de banque s'est révélée déjà comme très peu hygiénique et surtout comme fort coûteuse (fr. 300,000 par an environ). Des petits écus en métal seraient plus pratiques et plus avantageux. On pourrait par exemple frapper une pièce de fr. 5.— de 31 mm. de diamètre, pesant 12,5 gr. qui aurait une valeur intrinsèque de fr. 1,25 (les pièces actuelles ont un diamètre de 37 mm., un poids de 25 gr. et une valeur métallique de fr. 2,25. Cependant, le remplacement des pièces d'argent par des dites en nickel (comme les pièces de 20 centimes) serait techniquement et financièrement la meilleure solution. Tout en étant d'une grande résistance et en offrant le minimum de risque de falsification, les pièces de cette nature ne seraient que d'un prix de revient de 16 centimes environ. Si la Suisse remplaçait toutes ses pièces d'argent en circulation par celles en nickel (pièces de fr. 1.— et 2.— comprises), il en résulterait pour la Confédération un gain de 55 millions qui serait réalisé sur la valeur du métal et sur les frais de la frappe. Ces 55 millions pourraient être ajoutés aux 25 millions qui existent déjà actuellement et constituer une couverture complète pour les pièces de nickel en circulation. Ces capitaux pourraient alors naturellement être rendus productifs d'intérêt et mis à disposition des Banques Cantionales et des Caisses Hypothécaires en vue de l'octroi de prêts hypothécaires à taux réduit.

Nous avons dit plus haut que le Secrétariat s'était livré à une enquête auprès de plusieurs Caisses de différents cantons sur les questions posées, soit le retrait complet des billets de banque de 5 francs et le remplacement des écus par des pièces d'argent ou de nickel. Les quatre cinquièmes des Sections interrogées se prononcèrent pour la suppression des billets de banque de 5 francs moyennant que des petits écus soient alors mis en circulation. La majeure partie demanda cependant la conservation des écus en argent, et une petite minorité seulement opta pour le nickel. Une Caisse romande donna la préférence à l'argent, en argumentant qu'elle avait constaté que le public est plus disposé à dépenser une pièce qui a peu de valeur intrinsèque qu'une autre: un billet de 20 francs sera par exemple plus facilement dépensé qu'un Louis d'or. — Moins forte est cependant la majorité des Caisses questionnées qui désirent conserver en argent les pièces de 2 et 1 francs au lieu du nickel. Au sujet de la circulation de l'or, les Sections furent presque unanimes pour ne pas demander une plus forte circulation du métal jaune afin de ne pas pousser la thésaurisation et éviter que des sommes importantes, surtout à la campagne, ne soient enfouies, improductives pour la collectivité, dans les tiroirs des secrétaires et dans les bas de laine.

Le représentant de l'Union exposa donc le point de vue des Caisses à la conférence des experts et se prononça pour la suppression des billets de 5 francs tout en maintenant encore

provisoirement en circulation ceux qui existent actuellement. Ce fut là aussi l'avis de tous les experts à l'exception de six. Les délégués se prononcèrent aussi, par 26 voix contre 15, contre la réintroduction des billets de fr. 10.—, préconisée depuis longtemps par le conseiller national de Muralt. Le point de vue exprimé par la plupart des Caisses Raiffeisen fut aussi partagé par l'assemblée, laquelle se prononça par 22 voix contre 16 pour le maintien des écus en argent; la minorité aurait consenti à la circulation de pièces en nickel moyennant une couverture complète dans le sens du projet. Par 23 voix contre 16, les experts donnèrent leur approbation à un remplacement des pièces d'argent de fr. 2.—, 1.— et 50 centimes par des pièces en nickel.

Un premier essai a donc été fait, au moyen de cette conférence, pour prendre l'avis du public sur le problème de la monnaie. La nécessité d'une réforme du système actuel est indéniable, particulièrement en ce qui concerne la circulation des écus. Les projets présentés sont fort intéressants. Si l'on met en circulation des écus d'un format plus pratique, les billets de 5 francs n'ont plus leur raison d'être, et d'autre part l'on pourra renoncer à la réintroduction des billets de 10 francs. Nous doutons cependant que le remplacement de toutes les monnaies d'argent par des pièces en nickel soit bien accepté par le public, même si une couverture intégrale est donnée. Alors que nos pays voisins, où a régné l'inflation, remplacent maintenant non seulement les petits billets, mais aussi les pièces de nickel par de la monnaie d'argent, notre population comprendrait peut-être difficilement, surtout dans les cantons frontaliers, que la Suisse procédât de façon tout à fait opposée.

Evidemment, le problème de la monnaie n'est pas encore résolu. La conférence qui a eu lieu n'a été qu'une première étude, et il s'écoulera du temps jusqu'à ce qu'un projet définitif de réforme pût être présenté. Cependant, on a pu se rendre compte déjà que les billets de 5 francs ne seront plus remis en circulation, et que les écus actuels seront remplacés, avant qu'il soit longtemps, par des pièces plus petites et plus pratiques.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1927

(Suite et fin)

La nature des garanties offertes pour les crédits utilisés varie fortement suivant les régions. Alors qu'ici la majeure partie des prêts sont garantis par nantissement et cautionnement, là, la plupart des avances sont couvertes par hypothèque. L'engagement de bétail continue à se révéler comme un moyen de crédit désavantageux. Mais c'est parfois un mal nécessaire.

La valeur des Caisses Raiffeisen se manifeste particulièrement comme institutions de défense personnelle. Ces Caisses rurales sont sans contredit un moyen pour solutionner la question de la dépopulation des vallées alpêtres et améliorer la situation précaire des montagnards endettés. En connexion avec ces quelques remarques, nous croyons intéresser le lecteur en donnant ci-après le tableau de la situation géographique des Caisses Raiffeisen Suisses :

72 Caisses sont entre	700 et 900 m. d'altitude
30 " " "	900 et 1200 m. "
24 " " "	1200 et 1400 m. "
10 " " "	à plus de 1400 m. d'altitude

C'est la Caisse de Saas-Fée (Valais) qui se trouve à l'altitude la plus élevée, soit à 1800 mètres, puis vient la Caisse de Grächen (Valais), à 1,617 mètres.

Le chiffre des frais généraux est semblable à celui du bénéfice net réalisé, soit fr. 650,000, en chiffre rond. Les

réserves ont passé de fr. 4,7 millions à 5 et demi millions en chiffre rond. Six Caisses ont plus de fr. 100,000 de réserves, et quatorze, plus de 50,000 francs.

D'une manière générale, toutes les positions se sont raffermies et développées, ce qui dénote que le travail accompli n'est pas resté sans effets. Au contraire, les résultats obtenus par les Caisses Raiffeisen durant ce premier quart de siècle d'activité sont imposants, et par leur organisation en une Union Nationale, nos Caisses jouent un rôle appréciable dans la vie économique de notre pays.

Comme l'a si bien dit M. le curé Traber, les coopératives de crédit d'après le système Raiffeisen donnent à la classe moyenne et laborieuse une force capable de l'affranchir des trusts et de la haute finance; elles constituent la semence de la liberté économique et de la prospérité de notre agriculture.

Le tableau qui suit donne en pour cent, une répartition des Caisses d'après le chiffre du bilan :

113 Caisses, soit le 26 %,	possèdent un bilan inférieur à Fr. 100,000.—
200 " " " 46 %,	" " " de Fr. 100 à 500,000.—
80 " " " 18,33 %,	" " " de Fr. 500,000 à 1 million
30 " " " 7 %,	" " " de Fr. 1 à 2 millions
12 " " " 2,66 %,	" " " de plus de Fr. 2 millions

On peut constater ici, sur la base des expériences faites, que les Sections avec trois à cinq cent mille francs de chiffre de bilan sont en mesure de remplir leur but tout aussi bien que celles qui possèdent plusieurs millions de dépôts. Nous rencontrons même, dans le canton du Valais par exemple, des Caisses avec une centaine de mille francs de bilan seulement qui jouent un rôle de haute importance pour la régularisation du crédit local. Nous dirons même que la préférence doit être accordée aux organisations d'une envergure moyenne parce qu'elles permettent l'application et la mise en valeur des principes Raiffeisenistes.

Le mouvement d'affaires des Caisses a été de 141 millions 661,841.38 francs en 1927, soit 47 millions de plus que l'année précédente.

Le nombre des comptes dépasse pour la première fois 200,000 et se répartit comme suit :

	Nombre fin 1927	augm. en 1927
Caisse d'épargne	106,027	10,842
Débiteurs	36,803	4,092
Obligations et dépôts	29,352	2,620
Comptes-courants	28,652	2,019
	<u>200,834</u>	<u>19,645</u>

C'est encore dans les comptes-courants que se trouvent les chiffres les plus importants du roulement d'affaires. Le système de paiement au moyen de chèques et bonifications se répand de plus en plus, grâce aux efforts qui sont constamment faits dans ce but. Sous l'impulsion donnée à toute occasion, nous pouvons constater aussi avec satisfaction que le compte-courant est utilisé dans une mesure plus grande qu'autrefois dans les milieux ruraux. De grands progrès sont cependant encore susceptibles d'être réalisés dans ce domaine.

Nous pouvons constater aussi, pour l'année dernière, en dépouillant la statistique, un heureux renforcement des moyens propres dont disposent les Caisses affiliées. Les fonds propres (capital social et réserves) atteignent à fin 1927, un chiffre de fr. 8,5 millions, chiffre rond.

PENSÉE

Toute œuvre sociale, faite en dehors du christianisme, croit semer l'amour, et elle moissonne la révolte; l'apaisement, et elle moissonne la haine.

P. Bourget.

Action de secours de la Confédération en faveur de l'agriculture

—o—

Lors de leur dernière session, les Chambres fédérales ont discuté le premier projet déposé par le Conseil fédéral concernant les mesures à prendre pour atténuer la crise agricole.

Les mesures de secours envisagées peuvent être cataloguées en trois actions distinctes les unes des autres.

La première action consiste en une subvention de 10 millions de francs à prendre sur le produit du bénéfice de cours réalisés lors du remboursement de l'emprunt contracté en Amérique par la Confédération. Ces dix millions seront affectés aux buts suivants :

a) Six millions à l'industrie laitière, dans le but d'alléger la situation du marché des fromages. Cette somme servira notamment à permettre à l'Union Centrale des Producteurs de Lait de faire face aux mesures qu'elle prend pour favoriser le développement de la fabrication du beurre et plus particulièrement de couvrir les déficits que lui occasionne la garantie du prix du beurre assumée par elle.

b) Un million et demi, dans le but de développer l'élevage du bétail, notamment l'exportation de bétail d'élevage des races bovine et caprine.

c) Un million et demi pour des actions de secours auxquelles procéderont les cantons et les organisations agricoles en particulier, en faveur des vigneron et des montagnards dans la gène.

d) Un million pour l'appui à prêter aux efforts que font différentes organisations agricoles pour assurer une mise en valeur rationnelle des fruits, des légumes et des produits agricoles, et pour encourager le développement des industries paysannes domestiques.

Les Chambres fédérales ont élargi ensuite le premier projet par l'adoption d'un nouveau crédit de huit millions de francs, destiné à fournir des avances à des agriculteurs dans la gène afin de leur permettre l'achat de moyens d'exploitation tels qu fourrage, bétail, engrais, etc.. C'est là la seconde action de secours prévue.

Ces huit millions de francs seront avancés par la Confédération aux cantons au taux de 2 pour cent, et devront être remboursés dans le terme de cinq ans. Les cantons ont alors pour mission de mettre ces capitaux sans intérêt à la disposition des paysans dans la gène. Les pertes qui pourraient résulter de ces avances seront supportées à part égale par la Confédération et les cantons; les communes pourront être appelées à en supporter le quart au maximum.

Ces deux premières actions sont donc déjà définitivement votées par les Chambres fédérales et la Confédération s'occupe actuellement d'élaborer l'ordonnance d'application, laquelle déterminera définitivement de quelle façon ces subventions seront faites pour remplir le but qui leur est assigné.

D'autre part, le Département fédéral des finances envisage une troisième action, sous forme de la création d'un fond de secours de 60 millions de francs, destiné à améliorer la situation des petits paysans et agriculteurs obérés, en cherchant à réduire notamment par le moyen des deniers publics l'intérêt des hypothèques de rangs postérieurs, et, cas échéant, en donnant couverture complète des intérêts et des amortissements des dettes excessives.

Cette troisième action n'est encore qu'à l'étude, elle sera discutée sans doute lors de la première session des nouvelles Chambres fédérales qui résulteront des élections du 28 octobre prochain. Une conférence préparatoire et consultative a eu lieu à Berne, en septembre dernier, sur la convocation de M. le conseiller fédéral Musy.

A côté de nombreux parlementaires, les représentants de toutes les grandes associations financières et économiques de notre pays y avaient été convoqués. L'Union y assista également, et son délégué développa devant l'assemblée le point de vue des Caisses Raiffeisen sur cette question et présenta leurs revendications.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le Conseil fédéral a sans doute déjà commencé l'élaboration de l'ordonnance d'application des deux premières actions de secours. La première subvention de dix millions peut être effectuée avec aisance aux divers buts qui lui sont assignés, parce que l'Etat peut avoir recours à quelques organisations économiques dont le rôle est déjà de réaliser le programme envisagé par le législateur. L'application est aisée parce que les sommes avancées sont sans intérêt et sans condition de remboursement. Quant à l'application pratique de la seconde action de secours, soit la distribution des huit millions de francs pour le crédit d'exploitation, elle se révèle moins aisée. La Confédération a eu sans doute conscience de cette difficulté lorsqu'elle a prévu la remise des fonds aux cantons avec charge de les répartir. Ces 25 nouveaux offices constitués et qui seront dans la majeure partie des cas attribués aux Départements cantonaux de l'agriculture, entreront immédiatement en fonction. Après avoir reçu les instructions utiles de Berne, soit dans quelques semaines, ils pourront commencer leur tâche ardue. A eux incombera le soin de juger quels agriculteurs obérés pourront bénéficier de la manne de l'Etat. De quelle façon les cantons procéderont-ils ? Il est fort probable qu'ils feront simplement appel aux banques d'Etat (Banques Cantonales, Crédits Fonciers), lesquelles sont toujours leur bras droit. Ils leur laisseront le soin de se renseigner auprès de leurs hommes de confiance ou éventuellement de s'adresser directement aux autorités communales au sujet des débiteurs sollicitant un appui.

La condition primordiale à prendre en considération lors de l'octroi de crédits de cette nature n'est-elle pas d'une part la connaissance absolue du débiteur et de ses besoins, et d'autre part, la nécessité de pouvoir exercer une surveillance constante de l'emploi des capitaux avancés, afin de pouvoir immédiatement réagir en cas d'abus ? Nous savons combien la simple distribution ordinaire du crédit agricole est déjà une chose délicate. Or, dans le cas particulier, cette distribution des crédits de secours est encore autrement plus compliquée. Les banques cantonales et même les banques régionales pourront-elles fonctionner vraiment de façon absolument rationnelle ? Nous nous permettons d'en douter. Malgré toutes leurs agences dans la campagne, malgré tous les renseignements dont elles pourront s'entourer, ces banques n'entreront jamais en contact permanent assez étroit avec le débiteur, de façon à connaître ses besoins. Ce crédit agricole d'exploitation ne peut vraiment être distribué rationnellement que par des agriculteurs eux-mêmes, à même aussi de contrôler l'activité et la vie quotidienne du débiteur, de se rendre compte des difficultés de son existence et de ses besoins. Eux seuls, par leur connaissance longue et approfondie des requérants pourront juger vraiment de leur capacité de crédit au point de vue matériel et moral et fixer non seulement le chiffre des avances qui peuvent être faites rationnellement, mais arrêter aussi en même temps un plan équitable pour l'amortissement de la dette. Accorder des crédits à un débiteur ne suffit pas toujours pour le sortir d'une situation difficile. Il faut encore souvent lui démontrer à quoi ce crédit doit être utilement appliqué, surveiller ensuite l'emploi des fonds ainsi que la manière d'existence et la conduite du débiteur.

Parmi les agriculteurs gênés, il y en a plusieurs qui ne veulent pas faire état des difficultés qu'ils ont à surmonter. Ils renonceront à faire appel à un secours public. Par contre, il en

est d'autres qui, dans une situation moins désespérée peut-être, ne craindront pas à faire emploi des deniers publics. Dans bien des cas, à défaut d'un contrôle serré, l'aide de la Confédération risque d'être bien peu efficace. N'est-on pas aussi porté à dépenser plus facilement l'argent qui se déverse sans peine dans la poche ? N'y a-t-il pas des agriculteurs qui se trouvent dans une situation difficile par leur propre faute ?

Le manque de connaissance professionnelle, l'inactivité, la négligence, l'inconduite du chef d'une entreprise est souvent la cause de maintes situations désespérées. S'il est accompagné d'instructions, d'une surveillance constante et étroite, un crédit donné sous certaines conditions peut être capable de ramener une situation normale, la prospérité peut-être. Il est capable aussi de fermer pour plusieurs le chemin néfaste de l'auberge, de procurer du bonheur dans maintes familles.

Qu'on se le dise bien: le secours de l'Etat ne sera vraiment utile que s'il est lié étroitement à l'esprit de collaboration et d'entraide mutuelle commune. Le développement de nos organisations rurales et particulièrement des organisations mutuelles de crédit resteront incontestablement le principal moyen d'atténuer et de surmonter la crise agricole. S'exerçant par l'intermédiaire de ces organisations, nous croyons que le secours de la Confédération pourrait atteindre son but de la façon la plus rationnelle possible. Dans cet ordre d'idée notre Union avait soumis au Conseil fédéral la proposition de lui attribuer sur les huit millions de subventions pour le crédit d'exploitation, un million à l'usage des Caisses de Crédit Mutuel Raiffeisen affiliées, pour leur permettre d'exercer de façon encore plus parfaite leur activité en soutenant davantage encore certains de leurs débiteurs par des prêts dans le cadre voulu par l'ordonnance fédérale. Les Caisses de Crédit Mutuel auraient pu ainsi mettre leurs services et leur longue expérience dans ce domaine pour une application fructueuse et utile de l'aide de la Confédération. Lors de la discussion du projet par les Chambres fédérales, M. le conseiller national Perrier (Fribourg) a fait ressortir le rôle important que jouent dans les campagnes les Caisses Raiffeisen pour la distribution du crédit d'exploitation, et a demandé qu'elles puissent être prises en considération pour la distribution de la subvention de huit millions.

A l'heure actuelle où l'agriculture suisse passe une crise si grave, il est indispensable que le pays apporte aux paysans une aide immédiate. Mais il faut cependant **bien se dire que** les secours ainsi accordés sont incapables à résoudre la crise. Il faut s'employer continuellement à faire disparaître les causes de cette crise. Dans ce but, un travail constant des organisations rurales et des agriculteurs eux-mêmes est nécessaire. Plus que jamais ces derniers doivent serrer les rangs, faire preuve de solidarité, d'entraide mutuelle dans tous les domaines et particulièrement dans celui du crédit rural. La presse quotidienne a publié ces derniers temps plusieurs articles au sujet de ce grave problème de la crise agricole. Nos politiciens l'ont analysé dans leurs discours, programmes électoraux. On a été unanime à faire ressortir la nécessité de favoriser le développement des coopératives agricoles de tous genres, et en conséquence aussi des organisations rurales de crédit, les Caisses Raiffeisen.

Nous voyons même certains milieux qui, habituellement, ne négligent aucune occasion pour lutter contre les Caisses Raiffeisen, parler aujourd'hui dans ce même sens. L'agriculture suisse est donc en droit d'attendre d'eux qu'ils n'entravent dorénavant plus le mouvement Raiffeiseniste et qu'ils favorisent aussi effectivement, comme ils le préconisent, la fondation de Caisses de Crédit Mutuel. Qu'ils ne se contentent pas de faire des discours et des belles théories, mais qu'ils pratiquent aussi cette entraide mutuelle faite de sacrifice et de dévouement à laquelle ils font appel.

Sans doute, les secours de la Confédération pourront atténuer temporairement la crise agricole. Les paysans doivent en conséquence être reconnaissants au Parlement de les avoir votés. Toutefois, ces secours sont incapables de résoudre la crise. L'aide la plus efficace est encore celle que les paysans se procureront eux-mêmes en se réunissant pour la défense de leurs intérêts.

L'un des graves problèmes de l'heure présente, le problème du crédit agricole peut être résolu avantageusement par les organisations rurales de crédit. Fondons donc partout des Caisses Raiffeisen comme l'a dit si justement M. le Dr Laur, secrétaire des Paysans Suisses. La solution de la crise agricole actuelle pourra être obtenue indéniablement par une politique économique et financière visant à améliorer le revenu général de l'agriculture.

Un jugement de F. G. Raiffeisen

En 1886, le conseiller d'Etat bernois, de Steiger se rendit auprès de F.-G. Raiffeisen, en Allemagne, aux fins d'étudier les Caisses d'épargne et de prêts, fondées par lui. A la question posée par de Steiger, de savoir si la fondation de telles sociétés était désirable en Suisse, le grand philanthrope F.-G. Raiffeisen répondit:

« Je connais suffisamment votre pays que j'ai visité souvent, et j'ai la conviction qu'aucune nation ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité des Caisses de Crédit Mutuel, car vous avez en général une classe moyenne encore forte et saine qui peut donner à de telles sociétés une assise solide. Si les calamités publiques qui ont provoqué chez nous la fondation de ces sociétés, en particulier l'usure et le commerce des juifs, ne sont pas aussi répandues chez nous, le groupement des paysans en sociétés de ce genre ne pourrait avoir que d'heureuses conséquences. Cela développerait l'esprit de solidarité, d'entente pour la défense des intérêts communs, la puissance de l'aide personnelle, l'esprit d'épargne et l'assiduité au travail, et beaucoup de petits paysans endettés seraient préservés à temps de la ruine matérielle et morale. Cela dépend uniquement de savoir s'il se trouve des hommes ayant assez de désintéressement, amour pour Dieu et du prochain, pour se vouer à cette tâche sans aucune perspective de profit ou de reconnaissance, malgré les difficultés, les obstacles et toutes sortes de méfiances ».

Nouvelles des Fédérations cantonales

Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura-Bernois

Les délégués des Caisses Raiffeisen du Jura-Bernois ont assisté nombreux le 27 septembre dernier, à l'assemblée générale ordinaire, tenue à Porrentruy à l'occasion de l'Exposition Cantonale et Jurassienne.

Toutes les 19 Sections affiliées s'étaient faites représenter par 65 délégués.

Le président de la Fédération, M. Membrez, instituteur à Courtételle, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à la nombreuse assistance. Il salua tout particulièrement parmi les invités: M. Folletête, rév. doyen; les représentants de la presse (« Le Jura » et « Le Pays »), et les délégués de l'Union Centrale: M. Heuberger, secrétaire général, et M. Bücheler, inspecteur.

Après que M. Gigon (Le Noirmont), secrétaire de la Fédération eut donné lecture du protocole plein de justesse et de précision de la dernière réunion de St-Ursanne, M. le président Membrez, d'une voix forte et prenante, donna lecture du magistral rapport du Comité de direction; dont nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, donner que quelques extraits:

La Fédération a réalisé durant sa troisième année d'existence de sensibles progrès. Elle compte actuellement 19 Caisses affiliées à l'Union Suisse. Si le nombre n'a augmenté que d'une unité en 1928, plusieurs autres Caisses sont en voie de constitution.

Si l'on compulse le tableau statistique des Caisses Raiffeisen

Suisses, on doit constater que les chiffres que justifient les Caisses Jurassiennes sont bien modestes comparés à certaines associations d'autres cantons. Cette constatation ne doit pas être une cause de découragement, mais bien au contraire, un puissant stimulant pour nous, car elle nous sert d'exemple, et est un témoignage manifeste du développement important que peuvent et doivent prendre nos Sections quand nous leur aurons consacré notre zèle et notre dévouement pendant quelques décades.

Avec ses 19 Caisses affiliées, notre Jura fait déjà bonne figure parmi les différentes Fédérations cantonales. Le nombre des membres est de 850 et l'ensemble des Caisses a un chiffre de bilan d'environ fr. 950,000, contre fr. 650,000, au dernier exercice. Le roulement atteint 2,8 millions et les réserves ont passé de fr. 2,800 à 5,200 francs. Il est particulièrement intéressant de relever que les dépôts d'épargne se sont élevés de fr. 450,000 qu'ils étaient en 1926, à fr. 700,000 en chiffre rond, en 1927. Mille cent cinquante carnets d'épargne ont été délivrés au total. Le travail accompli dans le Jura en cinq années est assurément suggestif. Travaillons constamment dans notre rayon d'activité au développement, à la prospérité de nos Caisses et aussi à la diffusion de l'idée de Raiffeisen. Faisons notre possible pour augmenter nos capacités d'action par nos versements et notre épargne. Connaissant les réels bienfaits de nos institutions, continuons avec ardeur la grande œuvre d'émancipation financière de la population rurale et nous accomplirons ainsi un travail précieux pour le pays et pour le peuple.

L'agriculture traverse une période de crise. Nos autorités fédérales, et cantonales ont à cœur de favoriser notre agriculture en détresse. Une action de secours est en préparation; souhaitons que l'Union Suisse et partant nos Caisses locales soient aussi appelées à servir d'intermédiaires, de façon à pouvoir servir ainsi encore la classe paysanne pour laquelle elles se dévouent depuis plus d'un quart de siècle.

En mentionnant l'assemblée générale des Caisses Raiffeisen Suisses, le président relève particulièrement la nomination du directeur, M. l'abbé Montavon, à Boécourt, comme membre du Conseil de surveillance de l'Union Suisse. C'est un honneur bien mérité par M. l'abbé Montavon, ce chevalier zélé et infatigable de la cause des Caisses Raiffeisen dans le Jura. Aux applaudissements de l'assistance, il présente à l'élu les félicitations de l'assemblée ainsi que l'expression de la gratitude et de la reconnaissance de tous.

Ce bel exposé présidentiel récolte les applaudissements prolongés de l'assemblée, puis M. l'abbé Montavon, directeur de la Fédération donne un substantiel et suggestif rapport sur le Congrès Jubilaire Raiffeiseniste, qui a eu lieu à St-Gall, les 9 et 10 juillet dernier, et dont «Le Messager Raiffeisen» a donné du reste en son temps un compte-rendu complet. L'orateur rappelle tout particulièrement la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Caisses Raiffeisen en Suisse, anniversaire qui vit la présence des autorités fédérales, cantonales et communales entourant M. le doyen Traber, de Bichelsée, le promoteur du mouvement dans notre pays. Certes, ajoute M. Montavon, les Caisses Raiffeisen ne se contentent pas de jouer un rôle matériel important, mais elles sont les initiatrices de progrès moraux par la destruction de l'égoïsme et de l'individualisme.

M. Crelier (Bure) donne ensuite connaissance des comptes tenus par le caissier, M. Marquis, à Mervelier. Ces comptes qui bouclent par un actif de fr. 179,40 sont adoptés et la cotisation pour 1928 est fixée sur la base de 30 centimes par membre.

M. l'abbé Fleury, curé d'Epaouvillers, fournit ensuite un rapport sur la Centrale de Renseignements pour l'achat d'immeubles. Cet organisme a pour but de fournir des renseignements concernant l'achat des terres et chercher à garder nos enfants à la campagne en luttant contre l'émigration vers les villes. Vendeurs et acheteurs pourraient s'adresser aux organes des Caisses, et cas échéant les Caisses locales pourraient leur assurer le crédit d'exploitation utile. La Caisse de garantie financière pour petits paysans à Brougg peut jouer ici aussi, un rôle bien-faisant.

Une discussion animée à laquelle prennent part notamment M. Chavannes, président de la Caisse de Porrentruy et M. Juillerat, rédacteur au journal «Le Jura» s'échange sur cette question complexe. Le dernier orateur salue particulièrement les

efforts tentés pour retenir à la terre ses fils qui éprouvent le désir de troquer la perspective d'une vie difficile mais non exempte de joies contre le falacieux mirage d'un embrigadement dans le prolétariat industriel ou dans les rangs de l'armée des fonctionnaires. La soif de luxe et de jouissances de tous genres se fait plus fort dans nos campagnes. La consommation l'alcool est trop forte. Nous devons lutter contre ces besoins et conserver une jeunesse saine physiquement et moralement. En pratiquant l'ordre et la sobriété, en s'inspirant de poésie et en donnant à sa vie la joie qui lui sera si réconfortante aux heures dures, en s'élevant au-dessus du terre-à-terre, en s'intéressant à la vie intellectuelle, en approfondissant sa tâche d'associé intime aux œuvres du Créateur, l'agriculteur trouvera malgré les durs travaux, les pertes, les contre-temps de tous genres, une grande somme de bonheur. La collectivité sera bien inspirée en l'aidant à obtenir cette satisfaction.

Mgr Folletète, curé-doyen de Porrentruy, qui apporte à l'assemblée le salut de l'Athène jurassienne, parle aussi dans le même sens que M. Juillerat, et insiste surtout sur la nécessité d'inculquer à la jeunesse féminine particulièrement l'amour de la terre.

A midi, un banquet abondant, servi à l'Hôtel International, permit aux délégués venus de tous les coins du Jura, de faire plus ample connaissance et de passer encore ensemble quelques instants de franche cordialité.

Après le service, la série des discours fut inaugurée par M. Heuberger, secrétaire de l'Union, à St-Gall, lequel exprime la satisfaction qu'il éprouve de cette nombreuse assemblée et félicite la Fédération Jurassienne, benjamine par l'âge, pour les magnifiques résultats obtenus, grâce à la belle activité déployée. Il apporte aux délégués les saluts et les vœux des organes centraux et exprime tout l'intérêt que l'Association fédérale porte aux Caisses du Jura. Les Caisses Raiffeisen Bernoises, celles de l'Oberland comme celles du Jura, font preuve d'une activité réjouissante et d'un parfait esprit Raiffeiseniste.

En homme compétent, il fait ressortir la nécessité d'une observation stricte des statuts et des principes fondamentaux qui sont à la base de nos institutions et insiste pour le développement du Service de l'épargne. Favoriser l'économie et l'épargne, spécialement auprès de la jeunesse, est un rôle très important de nos institutions rurales qui ont rendu déjà dans ce domaine d'appréciables services. Si nous compulsions la statistique, nous trouvons que les Caisses Raiffeisen Suisses ont en moyenne trois carnets d'épargne par membre. Dans le Jura, il n'y a actuellement que 1150 carnets pour 850 sociétaires. La tâche de l'an prochain sera donc d'obtenir que chaque famille dans le village possédât au moins un carnet d'épargne.

Grâce aux capitaux produits par l'épargne, les Caisses locales pourront satisfaire avec souplesse aux besoins courants en crédit d'exploitation de leurs membres. Les billets à ordre, qui sont répandus dans nos campagnes, sont trop onéreux et pas pratiques pour le paysan. Les Caisses Raiffeisen devront s'appliquer à les faire disparaître pour les remplacer par les actes de crédit (cédules) beaucoup plus rationnels et pratiques.

M. le curé Montavon attire encore l'attention de l'assemblée sur le stand que la Fédération possède à l'Exposition Jurassienne, et invite chaque délégué à le visiter. Après avoir fait ressortir tout le travail déjà accompli par les Caisses Jurassiennes durant les cinq premières années, il insiste particulièrement sur la nécessité de vulgariser toujours plus l'idée Raiffeiseniste, de fonder de nouvelles Caisses et de rendre toujours plus prospères celles qui existent déjà. Les résultats obtenus prouvent que la cause Raiffeisen a trouvé un terrain fructueux dans le Jura et qu'elle a un bel avenir devant elle. L'orateur remercie aussi l'Union Suisse pour l'appui constant qu'elle prête aux Caisses Jurassiennes, et en particulier pour l'installation du stand à l'Exposition auquel a présidé de main de maître, M. l'inspecteur Bücheler, à St-Gall.

M. Chavannes salue encore les délégués au nom de la Caisse locale de Porrentruy, puis M. Membrez, président, rappelle que les lois cantonales permettent absolument les placements des fonds communaux et pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen.

Cette fructueuse journée se termina par une intéressante visite à l'Exposition, qui mis sous les yeux de tous, les meil-

leurs échantillons de la production de la terre jurassienne. Au milieu de tous ces éléments manifestant de si belle façon la force vitale de l'agriculture se dresse le stand de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura-Bernois. Le regard est attiré tout d'abord par deux grands tableaux: Raiffeisen, l'initiateur, et M. Traber, le promoteur du mouvement Raiffeiseniste dans notre pays. Sur une grande carte du Jura sont désignées les Caisses existant actuellement. Le travail accompli est traduit par des statistiques et des dessins aussi artistiques qu'expressifs. Des brochures explicatives, rapports, tabelles, sont à la disposition des personnes que la chose intéresse.

Le stand Raiffeiseniste fait dans son ensemble la meilleure impression. Le Jury lui a attribué du reste un diplôme d'honneur, magnifique et légitime succès dont peuvent se réjouir les Raiffeisenistes jurassiens.

C'est dans le silence des campagnes que s'accomplit l'immense travail des dirigeants et des administrateurs des Caisses Raiffeisen. Il est bon de pouvoir présenter ainsi au public, lors des expositions, l'œuvre d'utilité publique qui s'accomplit ainsi avec dévouement et désintéressement. L'Exposition de Porrentruy a illustré d'excellente façon les résultats déjà obtenus dans le Jura. L'assemblée générale, animée du meilleur esprit, a jeté dans le cœur de tous les délégués un nouvel enthousiasme pour la belle cause qui veut le développement et la prospérité de la terre ancestrale jurassienne.

Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel

La Fédération Vaudoise organise, avec la collaboration de l'Union Suisse et du Secrétariat de la Chambre Vaudoise d'Agriculture, un cours d'instruction et d'administration, qui aura lieu le 27 octobre, de 9 à 17 heures, à l'Hôtel de France, à Lausanne.

Les principaux sujets qui seront traités à cette occasion sont les suivants :

1. Rentabilité de l'agriculture,
2. La tâche de caissier d'une Caisse Raiffeisen;
3. Des assemblées générales des Caisses;
4. Nouvelles prescriptions sur le timbre fédéral;
5. De l'octroi des prêts et des crédits auprès d'une Caisse;
6. Notions pratiques sur la poursuite.

Les Caisses fédérées sont invitées à se faire représenter chacune par deux délégués au moins et d'autres personnes que ces questions intéresseraient pourront être admises à participer à cette journée, en s'adressant au président de la Fédération.

Boîte aux lettres

QUESTION POSÉE: Pendant combien de temps une caution reste-t-elle engagée, après avoir dénoncé son cautionnement ?

RÉPONSE: Les dispositions de l'article 503 du Code Fédéral des Obligations sont ici applicables.

Voici la teneur de cet article :

« Si le cautionnement a été donné pour un temps indéterminé (forme habituelle. Réd.), la caution peut, lorsque la dette principale devient exigible, réclamer du créancier qu'il poursuive juridiquement, dans le délai de quatre semaines, l'exécution de ses droits, et qu'il continue ses poursuites sans interruption.

« S'il s'agit d'une dette dont l'exigibilité peut être déterminée par un avertissement du créancier, la caution a le droit, un an après qu'elle s'est engagée envers le créancier, de réclamer de lui qu'il donne cet avertissement et que, la dette étant devenue exigible, il poursuive juridiquement l'exécution de ses droits comme il est dit ci-dessus.

« La caution est libérée, si le créancier ne satisfait pas à cette sommation ».

EXEMPLE: Acte de crédit avec cautionnement daté du 13 juillet 1928. Délai de dénonciation fixé: 4 semaines.

Le 14 juillet 1929, au plus tôt, la caution aura le droit de dénoncer son cautionnement. Le fait-elle, la Caisse a alors l'obligation de dénoncer immédiatement le crédit pour le remboursement dans le délai fixé de quatre semaines, soit pour le 16 août 1929. Si le débiteur n'a pas, à cette date, remboursé le

compte ou fournit d'autres garanties ou une autre caution (ces garanties doivent être agréées par les autres cautions et par le créancier), la Caisse doit alors commencer immédiatement les poursuites, et les continuer sans interruption dans la voie normale légale (saisie, vente, faillite).

Dans ce cas, la caution qui a dénoncé son cautionnement restera engagée jusqu'à remboursement intégral du crédit.

Communications du Bureau de l'Union

Remboursement de l'emprunt 5 p. c. des C.F.F. de 1918-19.

Les titres de cet emprunt qui n'ont pas été convertis le printemps dernier arriveront à échéance le 30 NOVEMBRE prochain.

Les Caisses voudront bien en informer leur clientèle. Les titres remboursables sont à adresser maintenant déjà à la Caisse Centrale, afin qu'elle puisse effectuer l'encaissement et en donner crédit à l'échéance, sans frais et sans perte d'intérêt.

Clôture des comptes annuels.

Nous rappelons à MM. les caissiers de ne pas attendre la fin de l'année pour commencer les travaux préliminaires au bouclage des comptes annuels. Les intérêts peuvent être calculés maintenant déjà.

Afin de diminuer un peu le surcroît de travail qui incombe au personnel du Bureau Central à la fin de l'année, nous prions aussi MM. les caissiers de commander maintenant déjà auprès du Service des fournitures de l'Union, les formulaires et matériel nécessaires pour la clôture des comptes.

Renseignements et conseils.

Un des rôles du Bureau Central de l'Union est de renseigner gratuitement les Caisses affiliées sur toutes questions courantes d'administration, de droit, de comptabilité, etc., et de donner des conseils sur toutes opérations spéciales ou difficiles à résoudre.

Certaines Caisses hésitent souvent à faire emploi de ce droit qui leur appartient. Elles traitent alors à la légère des opérations les plus délicates, courant le risque d'entrer dans de grandes difficultés, ou s'adressent à droite et à gauche pour obtenir des indications souvent incomplètes ou erronées. Ensuite des expériences faites auprès des 460 Caisses de la Suisse entière et par les connaissances accumulées par une pratique de plus de 25 ans dans le domaine du crédit rural, le Bureau de l'Union est le mieux placé pour sauvegarder les intérêts des Sections affiliées. Les Caisses seront bien inspirées en s'adressant toujours à lui.

Machines à calculer.

Les représentants de fabriques de machines à comptabiliser, machines à calculer, etc., font actuellement partout une propagande intense en faveur de leurs produits. Après avoir frappé à la porte de toutes les banques et firmes importantes urbaines, ils se déversent actuellement sur les campagnes et cherchent à vendre particulièrement, à des conditions soi-disant avantageuses, des machines d'anciens modèles.

Il est incontestable que les machines à calculer sont appelées à rendre de grands services dans les entreprises importantes, c'est-à-dire là, où elles peuvent quotidiennement être utilisées. Leur emploi n'est par contre pas rationnel dans les petites entreprises où elles ne peuvent être employées qu'occasionnellement. Auprès de nos Caisses en particulier (exception faite de quelques grandes Sections) elles ne peuvent remplir qu'un rôle purement décoratif et se révèlent généralement comme un objet de luxe.

C'est pourquoi l'achat d'une semblable machine pour l'envergure des affaires de nos Caisses sera toujours très onéreux et ne répondra pas généralement à une nécessité.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Ensuite de l'abondance des matières, la publication de plusieurs articles, parmi lesquels une très intéressante étude de notre collaborateur V. R. sur « Nos mutualités et l'Etat », a dû être renvoyée aux prochains numéros. Nous nous en excusons auprès de nos collaborateurs et lecteurs.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.